

Se protéger des fortes chaleurs estivales

Afin de vous protéger contre d'éventuels accidents, voici quelques recommandations annoncées par le Ministère des Solidarités et de la Santé :

- Buvez de l'eau
- Restez au frais
- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Évitez les efforts physiques

Les risques de températures anormales peuvent cause de nombreux troubles : fatigue, accident grave voire mortel (déshydratation, coup de chaleur), effet de la pollution et de l'humidité sur le corps...

En cas de malaise, **contactez le 15**.

Pour plus d'informations, **appelez le 0 800 06 66 66** (appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe) ou **le CCAS de Croissy au 01 30 09 31 48** (sur horaires ouverture de la mairie) et rendez-vous sur [le site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#).

Image



VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE



MOILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES

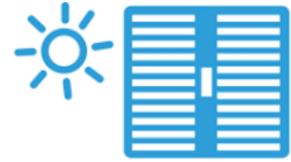


NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

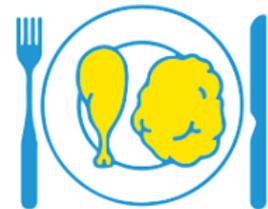


BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOLETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

   @MinSolSante

 Ministère des Solidarités
et de la Santé



YES devient **YES+**!

Pour candidater ou bénéficier
du dispositif, rendez-vous sur :
78-92.fr/yesplus

Autonom 
Agence interdépartementale Yvelines et Hauts-de-Seine

 **Yvelines**
Le Département

Dispositif Yes+ 2022

Vous vous sentez isolé(e) et vous souhaitez bénéficier d'appels téléphoniques et ou de visites de convivialité durant l'année 2022 ?

Le Département des Yvelines a confié à l'Agence interdépartementale de l'autonomie le **dispositif YES+** qui consiste à mettre à disposition des agents de convivialité, gratuitement, afin d'aller à la rencontre des personnes âgées et créer de véritables liens intergénérationnels.

[Inscrivez-vous via le formulaire en ligne ici](#)

Publié le 30 juillet 2020